

# Bavure en peinture : un mélange des genres explosif !

## Que s'est-il réellement passé en peinture dans la nuit de jeudi à vendredi dernier pour susciter le tollé auprès des organisations syndicales ?

L'assistant manager peinture vert avait organisé un lunch box, tout particulier, pour l'ensemble des membres de l'atelier. Quelques particularités à cet événement : frites, allongement du temps de pause de 7mn, invités triés sur le volet. Mieux encore, en guise de comité d'accueil, des adhérents ou délégués siglés CFTC ; En somme, un beau meeting électoral, en toute discrétion et sans bourse déliée pour le syndicat. En maître de cérémonie, l'AM arborait lui aussi le même badge !



**Rappelons à la Direction l'article L 2141-7 du code du travail : Il est interdit à l'employeur ou à ses représentants d'employer un moyen quelconque de pression en faveur ou à l'encontre d'une organisation syndicale.**

En d'autres termes, l'employeur a obligation de neutralité et de non-discrimination à l'égard des syndicats. Toute mesure contraire prise par l'employeur est considérée comme abusive, elle peut être pénalement sanctionnée et peut donner lieu à dommages et intérêts.

### Cela suscite un certain nombre d'interrogations :

- Qui a donné l'autorisation ? S'agit-il de l'œuvre d'un franc-tireur avide de pouvoir ou alors quelques membres de la hiérarchie avaient validé la démarche ?
- Comment peut-on trouver le budget suffisant, alors que dans de nombreux shops, le budget n'est pas disponible pour organiser des lunch-box ?
- Pourquoi les autres shops n'ont pas été mis au courant ?
- Comment organiser une prestation SODEXO alors qu'habituellement ce prestataire ne fonctionne pas la nuit ? Quid de la sécurité ?
- Où est l'éthique dans tout cela ?
- Est-ce les prémices de la constitution d'un nouveau syndicat maison ?



### Cela entraîne de lourdes conséquences :

- En jetant le discrédit sur l'ensemble du management de proximité, qu'on pourrait soupçonner de partialité, ou de tirer profit personnel dans l'exercice de sa mission.
- En laissant penser qu'étant candidat à une élection, on serait au-dessus des règles de l'entreprise.
- En éclaboussant l'ensemble des candidats ou délégués membres de l'encadrement qu'on pourrait soupçonner de ne pas être capable de scinder l'activité syndicale de l'activité managériale.

### Quel est le point de vue de la CFE-CGC ? :

**Tout d'abord, nous sommes solidaires des autres organisations syndicales qui dénoncent ces faits** car la liberté syndicale est un droit humain universellement reconnu et protégé et une valeur fondamentale consacrée par la Constitution de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) depuis 1919.

Nous sommes choqués (et non étonnés) d'observer à quel niveau un membre de l'encadrement élève (ou plutôt abaisse) le dialogue social dans l'entreprise. Nous pensions le temps des mesures partisans révolu au sein de TMMF. (Consignes de vote, dénigrement de syndicat ou de délégués, distribution de chasubles siglées par certains AM, primes électorales...). Beaucoup se plaignaient alors du copinage, du favoritisme et du manque d'équité engendré.

Ce n'est pas nouveau, à l'époque romaine, Juvénal dans la satire X avait dénoncé ces pratiques : "Panem et circenses" Du pain et des jeux (et le peuple sera content) pour flatter le peuple et s'attirer sa bienveillance. **En peinture, cela devient : des frites et 7 minutes de pause !** Une bien curieuse façon de concevoir le dialogue social !

C'est dommage, notre DRH avait pourtant tout fait pour apaiser les relations sociales au sein du département peinture. Il avait aussi donné la possibilité à chaque organisation syndicale de s'exprimer, à égalité de moyens, en finançant 4100 exemplaires d'un recto-verso A3 couleur pour les professions de foi. Une manière concrète de favoriser le dialogue social. Ce n'est pas tolérable, qu'en se comportant en "chef de bande", plutôt qu'en chef d'atelier, quelqu'un remette en cause ce processus indispensable au bon fonctionnement de TMMF et tellement difficile à instaurer.

Elections professionnelles obligent, nous déplorons le message véhiculé par certains membres de cette organisation syndicale. Plus que jamais, pour répondre à vos attentes, nous préférons le débat des mots et des idées. Quel manque de considération " donnez-leur du pain et des jeux" ou plutôt, des frites, des pin's et une pause supplémentaire en guise de dialogue social !

Au Basket-ball on parlerait de faute technique, au football, on oserait le carton rouge !

Il appartient maintenant à l'organisation syndicale de ce fait mise en cause et à la Direction de prendre position et de démontrer notamment qu'il n'y a pas collusion d'une part et que d'autre part ces actes sont officiellement condamnés.